

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

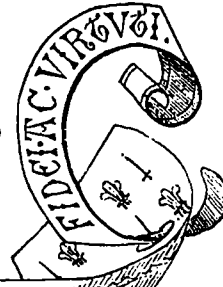
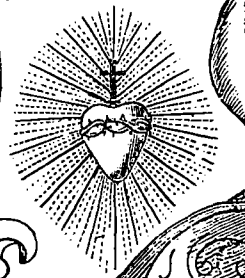
- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRO · CHRISŒ · SVMPŒSISŒ · SPIRITVALIS · MILITIA ·

2me Année. — Aout 1875.

No. II.

BULLETIN DE



L'UNION - ALLEŒ

GRATV · L · AN · VR · IMPENSIS · VOBIS · DILECTI · FILII · QUI · POSITO · GLADIO · QV ·

SACRAM · EN · Œ · V · D · ET · AR · MP · L · VCIS · AC · J · VS · Œ · I · Œ · A · FOR · Œ · I · Œ · R · REG · I · N · GR · CON · T · END · I · S ·

LEŒ · RE · LA · G · NE · DE · PIE · IX · A · L · UN · I · ON · - · AL · LE · Œ · 25 · JAN · 1873 ·

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le " Bulletin " est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

Pour le Canada..... \$1.00
Pour les Etats-Unis..... 1.50 (en or)
Pour l'Etranger..... 2.00 (en or)

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal, à M. CHARLES PAQUET, au Casino de Montréal, No. 31, Rue Cotté.

PRESSE ZOUAVE.

Le Crusader (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00; se publie à Londres, 18 Paternoster Row.
La Croix, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Bruxelles, 2 Avenue de la Reine.
La Fedella, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.
La Vraie France, Quotidienne, abonnement, 40 frs.; se publie à Lille.
Catholic Union, (Etats-Unis) Mensuel, parait à Jersey City.
Journal des Trois-Rivières, (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement, \$3.00; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine.

ANNONCES.

"Le Casino de Montréal."

Pour compléter l'aménagement de cette Institution, les Directeurs ont fait construire une annexe à la Salle de Billards, où les amateurs d'escrime, de boxe et de bâton, pourront s'en donner et en recevoir, à cœur joie.

Le maître d'armes donne des leçons tous les Lundis, Mercredis et Jedis, soirs de 8 à 11 heures. Le professeur de boxe, les Mardis, Jedis et Samedis aux mêmes heures.

Il faut être membre du Casino pour s'inscrire comme élève.

Les membres désireux de suivre les cours de boxe et de escrime devront s'entendre avec les Professeurs pour les conditions, qui sont des plus libérales.

ADMISSION AU CASINO—\$10.00 de droit d'entrée. \$4.00 de souscription annuelle—donnant droit de 9 heures A. M., à minuit, à deux tables de billards, à la chambre de nouvelles, aux salons de jeux et de conversation, au Piano et à la salle de tir.

Les Zouaves ne paient pas d'entrée, leur contribution annuelle est de \$2 et ils sont invités à se prévaloir de ces avantages exceptionnels.

Bureau des Directeurs du Casino pour l'année 1875.

GUILLAUME BOIVIN, Président.

ANASTASE PLAMONDON, Sec.-Trés.

ALF. LA ROCQUE, Administrateur.

CHAN. EDM. MOREAU	} Membres du Comité.
G. A. DROLET	
F. A. QUINN,	
L. O. TAILLON,	
B. BERNIER,	
NAP. RENAUD,	

CHS. PAQUET, Gérant.

ANNONCES.

A. PICHE,
MÉDECIN.

No. 165, RUE ST. CONSTANT, MONTRÉAL.

P. A. ALLARD,
MÉDECIN.

No. 326, — RUE ONTARIO, — No. 326,
Vis-à-vis l'Eglise du Sacré-Cœur,
MONTRÉAL.

Manufactures françaises d'ornements d'église
220, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

COULAZOU ET BEULLAC
RUE NOTRE-DAME, 220,
MONTREAL.

MAISON COULAZOU & CIE DE MONTPELLIER ORNEMENTS D'EGLISES,	MAISON C. CHAMPIGNEULLE DE BAR LE DUC STATUES, VITRAUX
--	---

Succursales des deux Maisons, Lyon, Paris, Metz,
Bruxelles, Londres et Montréal.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les ecclésiastiques que nous venons de fonder à Montréal, Rue Notre-Dame, 220, un dépôt d'ornements et d'orfèvreries d'Eglises fabriquées dans nos ateliers de Lyon et de Paris.

Nous aurons aussi le dépôt des statues religieuses et des vitraux artistiques de la Maison Champigneulle qui a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions universelles et notamment à l'exposition universelle de Rome pendant le Concile.

Messieurs les curés et les communautés religieuses qui voudront bien nous faire l'honneur d'une visite obtiendront chez nous aux conditions des prix de fabrique les modèles les plus nouveaux et du meilleur goût.

Nous arrivons en Canada sous les meilleurs auspices et avec de nombreuses lettres de recommandation de N.N. S.S., les Evêques de France avec lesquels nous sommes en relations depuis longues années, nous nous bornerons à citer celle que S. G. Monseigneur de Montpellier a bien voulu nous remettre avant notre départ.

François Marie, Antoine De Roveret De Cabrières, par la miséricorde divine et la grâce du St. Siège apostolique, Evêque de Montpellier.

Certifions que la Maison COULAZOU et Cie, dont le siège principal est établi à Montpellier depuis 40 ans est très honorablement connue de Nous, de tout notre clergé et du clergé des diocèses environnants, qu'elle a constamment fourni notre cathédrale et la plupart de nos paroisses de tous les objets relatifs au culte, à la satisfaction générale. Nous recommandons tout particulièrement cette maison aux membres du clergé américain. Nous sommes persuadés qu'elle justifiera pleinement la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

† F. M. ANATOLE, Evêque de Montpellier,
Montpellier, le 24 avril 1874.

Nous soussigné, attestons que la présente lettre est authentique, et que la signature ci-dessus est vraiment celle de Mgr. l'Evêque de Montpellier.
† IGNAÇE, Ev. de Montréal.

Montréal, 11 juin 1874.

Envoi sur demande de dessins modèles, photographies ou en nature au choix.

Toutes les demandes devront être adressées à M. R. Beullac, Directeur-Gérant des manufactures françaises d'ornements d'église.

220 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Montréal, 18 juin 1874.

“Aime Dieu et va ton chemin”



Bulletin de l'Union-Allet

Vol. II.

MONTREAL—25 AOUT, 1875.

No. II

SOMMAIRE.

1. UNION ALLET:

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
LETTRE DU PRESIDENT.
RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT.
RAPPORT FINANCIER.
DISCOURS DE M. F. X. A. TRUDEL.
ELECTION.

DISCOURS DE M. L'ABBE DUPRESNE.

PROJET D'UNE SOCIETE DE SECOURS MUTUELS.

2. ECHOS DE ROME.
3. PETITES NOUVELLES.
4. NAISSANCES.
5. MARIAGES.
6. ANNONCES.

UNION-ALLET.

(Officiel.)

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE AU CASINO DE MONTREAL, LE 25 JUILLET 1875. (1)

En l'absence du Président-Général, M. le Chevalier Désilets, M. N. Renaud, Vice-président-général, occupe le fauteuil.

Présents au Bureau: MM. A. LaRocque, J. Champagne, A. Plamondon, J. McGown, N. Beaulieu, E. Varin et A. Martin. Ce dernier, en l'absence de M. Hurtubise, fait fonction de Secrétaire.

Membres honoraires présents: MM. le Chanoine Duprésne, le Sénateur Trudel, E. Turgeon.

Quarante à cinquante Zouaves présents.

Le Président ayant ouvert la séance, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président donne alors lecture de la lettre suivante du Président-Général:

“Trois Rivières, 24 juillet 1875.

“Aime Dieu et va ton Chemin!

“A MONS. NAPOLEON RENAUD,

“Vice-Président Général de “l'Union Allet.”

“MON CHER CAMARADE,

“Au moment où je me préparais à partir, une affaire privée d'une nature importante et en dehors de mon contrôle, vient, à mon grand regret, m'empêcher de me rendre à l'Assemblée Générale de “l'Union Allet.”

“J'en suis d'autant plus affligé que je m'étais fait d'avance une plus grande joie de serrer la main à tous les camarades et de savourer pour un jour, au milieu d'eux, les

délices renouvelés du bon vieux temps passé sous notre cher drapeau pontifical.

“Veuillez vous faire auprès d'eux tous l'interprète de mes regrets et de mes sympathies. Puisque je suis forcé de compter parmi les absents, laissez-moi au moins vous assurer que je serai avec vous de tout cœur et que j'applaudis d'avance à tous les procédés de l'Assemblée.

“Je profite de l'occasion pour offrir à notre bien-aimé Aumonier, M. le Chanoine E. Moreau, mes sincères remerciements pour le dévouement si généreux qu'il n'a cessé de déployer en toutes circonstances dans l'intérêt de “l'Union Allet.”

“Tous les Officiers de l'Union et particulièrement Messieurs les membres du Bureau de Régie ont droit à ma plus vive reconnaissance et à mes félicitations pour la sagesse et le zèle avec lesquels ils ont dirigé les affaires de “l'Union” qui, grâce à leur généreux concours, paraît aujourd'hui plus prospère que jamais. J'aime à redire qu'entouré d'amis animés d'un pareil dévouement, la charge de la Présidence m'a été aussi douce que facile.

“En terminant, je fais des vœux ardents pour la prospérité toujours croissante de “l'Union Allet” et la conservation parmi nous des belles traditions de notre cher Régiment.

“A l'exemple de nos camarades de France, de Belgique, d'Angleterre, continuons de tenir nos rangs serrés, et hâtons de nos vœux l'heure de la délivrance et du triomphe de notre Illustre et Bien-Aimé Pontife Pie IX! Répandons autant que possible autour de nous cet esprit d'attachement et de dévouement au St. Siège qui a toujours caractérisé le Régiment des Zouaves et ses glorieux chefs, Allet et de Charette.

“Telle est à mon point de vue une des plus importantes parties de notre mission comme corps. En agissant ainsi, chacun dans la mesure de ses forces, nous pouvons compter qu'advenant une circonstance favorable, le

(1) Ce rapport qui ne peut être adopté définitivement qu'à la prochaine assemblée générale, a reçu une approbation provisoire du Bureau de Régie.

Canada pourra encore fournir à l'armée pontificale une phalange nombreuse de généreux défenseurs.

"VIVE PIE IX!!"

"Venillez agréer, Monsieur le Vice-Président et cher camarade, l'expression de mes sentiments les plus distingués et me croire toujours

Votre affectionné,

G. DESILETS,

Chevalier de St. Grégoire le Grand,

Président de "l'Union Allet."

La lecture de cette lettre est accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. Renaud lit ensuite son rapport annuel ainsi conçu :

"RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DE L'UNION ALLET.

M. L'AUMONIER,

MESSIEURS LES MEMBRES HONORAIRES,

"MES CHERS CAMARADES,

"Bientôt cinq ans auront laissé leur empreinte dans la suite des siècles depuis que nous avons monté notre dernière garde aux portes du Vatican, et cependant l'annonce de cette assemblée nous réunit toujours nombreux autour de ce drapeau qui a traversé les mers, comme autrefois le son du clairon nous faisait nous ranger en foule autour de notre étendard bien-aimé. Et cette ardeur a deux raisons principales : l'esprit d'union, l'amitié fraternelle qui a pris naissance au service de l'immortel Pie IX, et l'espoir que dans un temps rapproché, il nous sera donné de raffermir sous le ciel d'Italie ce lien qui nous est si cher. Cette pensée ne nous laisse jamais en repos. Elle nous accompagne au milieu des préoccupations de la vie, elle est avec nous dans nos moments de paix et de bonheur. Au sein de nos familles, lorsque tout nous sourit, dans les malheurs et les revers, partout, toujours une idée fixe s'empare de notre esprit, nous nous demandons : "Quand donc me sera-t-il donné d'endosser de nouveau ce vieil uniforme, et de verser pour le meilleur des pères ce sang qui lui appartient tout entier ?" Le temps, loin d'effacer cet espoir, le raffermir de plus en plus tous les jours dans nos cœurs et il n'en est aucun parmi nous qui ne se prépare à entendre bientôt retentir bientôt ce cri après lequel nous soupérons : "Aux armes! aux armes!" Depuis que Pierre l'Ermite et Godefroy de Bouillon l'ont jeté à l'Europe Catholique il s'est fait entendre bien souvent pour la défense de l'autel, et jamais il n'est resté sans réponse. Mais si le vieux Continent fut seul pendant longtemps appelé à y répondre, l'univers a changé. Depuis plus de trois siècles, le St. Laurent a vu grandir sur ses rives majestueuses un jeune peuple au cœur noble, à la foi vive. Descendant d'une nation catholique, les Canadiens ont une noble mission à remplir dans le nouveau monde. Messieurs, on le dit avec raison : bon sang ne peut mentir; et lorsque le cri de ralliement se fera entendre de nouveau, nous répéterons si fort notre devise : "Aime Dieu et va ton chemin," qu'elle traversera les mers et ira réjouir le cœur de notre Père, l'immortel martyr du Vatican.

LE BULLETIN.

"Parmi les œuvres de notre société il en est une qui depuis deux ans est l'objet de nos constantes sollicitudes. Produit de notre concours et de nos efforts, le *Bulletin de l'Union Allet* a grandi au milieu de nous. Nous avons suivi avec intérêt ses progrès et c'est avec plaisir que nous constatons la place honorable qu'il occupe dans la presse périodique de ce pays. Les hautes approbations qu'il a reçues de nos Evêques et de personnages éminents de l'Europe nous ont remplis de joie. Mais toute médaille a son revers et, de même que les premiers pas d'un enfant tout en réjouissant le cœur des parents leur sont une cause d'appréhension, ainsi notre Bulletin nous a apporté quelques fois l'inquiétude avec le contentement? Que d'entreprises seraient parfaites sur cette terre si elle n'étaient entravées à chaque instant par des embarras matériels, et de combien de chefs-d'œuvre le monde ne serait-il pas enrichi s'il ne fallait pour leur production devant le public ce vil métal qu'on peut mépriser mais sans lequel bien peu d'entreprises peuvent réussir.

"Oui, Messieurs, nous devons l'avouer, malgré les nombreuses sympathies dont il a été l'objet, notre journal n'a pas répondu à notre attente sous le point de vue pécuniaire. Nous avons été obligés de faire bien des sacrifices pour sa publication.

"Nous ne nous sommes jamais, il est vrai, attendus à voir le Bulletin être une réussite financière, mais nous espérons qu'il rencontrerait ses dépenses et nous avons été déçus dans nos espérances. Les fonds, que nous avons été obligés de sacrifier pour son entretien auraient suffi à aider plusieurs de nos camarades dans la nécessité. Bien souvent nous avons été obligés de restreindre les secours que nous désirions donner et nous avons même été obligés de préparer des séances publiques pour dégager notre caisse de ses obligations.

UNE PROTESTATION.

"Durant l'année qui vient de s'écouler, votre Bureau a cru devoir accomplir un acte public qui a été diversement apprécié par la presse de ce pays. Pendant la dernière session du parlement fédéral, il fut présenté à la Chambre des Communes un bill intitulé : "Acte pour l'enrôlement à l'étranger." Plusieurs des clauses de ce bill pouvaient s'appliquer au mouvement des Zouaves Pontificaux et entraver grandement sinon arrêter tout à fait le départ de nouveaux détachements pour Rome. Votre Bureau ne voulut pas laisser passer cette mesure sans élever la voix, et une protestation préparée en commun parut dans la presse. Quoique rédigée sans intention de plaire ou de déplaire à qui que ce soit, mais dans le seul but d'accomplir ce que nous regardions comme un devoir impérieux, cette protestation fut regardée par quelques journaux comme une manifestation politique. Ne voulant laisser personne sous cette impression, le Bureau résolut l'unanimité, dans une séance subséquente du Bureau, de donner officiellement quelques explications au public. Comme ces deux documents ont été lus par chacun de vous, il n'est pas nécessaire, je crois, de renouveler aujour

d'hui cette lecture. J'ai la certitude que vous comprendrez les sentiments qui ont animé le Bureau en cette occasion.

PROJET DE REGIMENT.

" Depuis longtemps, plusieurs membres de l'Union Allet et quelques amis de notre cause avaient émis l'idée qu'il serait beau de voir les Zouaves Pontificaux mettre au service de leur patrie leurs bras et le fruit de leur expérience dans l'art militaire. Ce projet rencontra l'enthousiasme universel. Nous étions heureux d'avoir cette occasion de prouver à notre pays que nous avions retrempe notre patriotisme au service du St. Siège et que l'on peut être en même temps Zouave du Pape et fidèle sujet de Sa Majesté la Reine Victoria. Il fut donc résolu que l'on formerait un régiment volontaire avec la tenue orientale et le nom de "Zouaves Canadiens" pour attirer autant que possible nos amis qui n'ont pas servi avec nous; les grades devaient être partagés entre eux et les Zouaves. Je ne vous rappellerai pas les nombreuses adhésions que nous obtînmes et les sympathies dont notre entreprise fut l'objet. Ces faits sont encore trop récents pour vous les narrer de nouveau.

" Trois délégués se rendirent à Ottawa et s'abouchèrent avec le gouvernement fédéral. Reçus parfaitement par les ministres, ils obtinrent l'assurance que la formation du régiment rencontrait leur approbation toute entière. Ils purent donc revenir annoncer à leurs amis la presque certitude d'une réussite complète. Cependant quelques semaines se passèrent avant qu'aucune information officielle ne parvint aux délégués. Puis l'un d'eux reçut du département de la milice une lettre lui annonçant que ce projet n'avait pas été approuvé par l'état major général à Londres et qu'il fallait y renoncer pour le moment. L'on espérait cependant, disait ce document, que, dans un temps rapproché, ces difficultés disparaîtraient et que notre demande serait accordée. Je n'ai qu'un mot à ajouter à cela, Messieurs, et je le prendrai dans un article du Bulletin: " Il arrivera peut-être un temps, ce que nous ne désirons pas, où l'Angleterre sera heureuse d'accepter nos services, même sous l'uniforme de Zouave Pontifical."

ADRESSE AU ST. PERE.

" Le retour de la fête de St. Jean, dans le mois de Décembre dernier, nous a permis de déposer aux pieds de Sa Sainteté, comme nous en avons l'habitude, l'expression de notre amour et de notre fidélité. Echo de vos sentiments, notre adresse disait à Pie IX que ses Zouaves du Canada espèrent toujours retourner le servir et verser pour sa défense leur sang jusqu'à la dernière goutte. Nous protestons de nouveau contre les amertumes dont il est abreuvé et notre voix s'élevait pour implorer le retour de la paix et la sérénité pour l'Eglise et le monde tout entier. Enfin nous nous sommes efforcés d'exprimer vos sentiments pour le meilleur des pères comme vous l'auriez fait vous-mêmes.

VISITE DE MGR. RONCETTI.

" Le Canada a été récemment honoré de la visite d'un représentant de la Sainteté, Monseigneur Roncetti, ailegat du St. Siège. Les Zouaves eurent leur part dans les dé-

monstrations dont il fut l'objet pendant son séjour en cette ville. Une adresse lui fut présentée dans une séance solennelle qui eut lieu au Gesu. Dans sa réponse il nous promit de déposer aux pieds de la Sainteté nos sentiments et nos vœux. La vue de notre uniforme a dû lui être agréable après une privation de cinq ans et il remporte avec lui, j'en ai la certitude, un agréable souvenir des soldats du Pape en Amérique.

COMTE D'ORSONNENS.

" Il y a quelques mois, il a plu à Sa Sainteté d'honorer un des membres honoraires les plus distingués de l'Union Allet. En récompense des services que sa famille a rendus à l'Eglise depuis plusieurs siècles, en récompense des efforts qu'il a faits lui-même pour propager et aider le mouvement des Zouaves Pontificaux, Mr le Colonel Gustave d'Orsonnens a été élevé à la dignité de comte Romain. Qu'il me soit permis de le féliciter en votre nom, Messieurs, de l'honneur qui lui est fait. Nous sommes fiers de cette récompense accordée à une personne que nous respectons tous, et nous avons l'espoir que les liens qui le rattachent à l'Union Allet se raffermiront de jour en jour.

SEANCES PUBLIQUES.

" Pour remédier à l'état précaire de la caisse, nous avons formé, avec le concours de quelques Zouaves et de deux amis de notre cause qui depuis sont devenus membres honoraires de l'Union Allet, Messieurs Fréchet et Desmarais, un club dramatique qui a donné deux représentations, l'une à la maîtrise St. Pierre et l'autre au palais musical. Ces séances ont été un succès sous tous les rapports, et nos Zouaves ont prouvé que tout ce que la bonne volonté peut faire est à leur portée. Nous offrons encore une fois nos remerciements aux deux messieurs qui nous ont prêté leur bienveillant concours.

" Quelques semaines après, à la demande des Révérendes Sœurs de la Providence, nous avons donné deux nouvelles séances à leur profit. Quoique le succès pécuniaire en ait été moins beau, cependant nous avons pu réussir à aider quelque peu une communauté, qui fait tant de bien.

" Les Révérends Pères Oblats nous ayant gracieusement prêté leur salle de la Maîtrise St. Pierre pour la première séance que nous avons donnée à notre profit, nous avons cru devoir leur offrir au nom des Zouaves Pontificaux un calice en argent avec nos meilleurs remerciements.

MORTS.

" La mort impitoyable est venue jeter le deuil dans nos rangs durant l'année qui vient de s'écouler. Il est un vide parmi nous surtout dont votre Bureau a douloureusement senti l'importance; M. Léandre Prévost, conseiller de l'Union Allet depuis sa fondation, qui s'était toujours dévoué à son progrès, nous a été enlevé pendant l'hiver. Sa dépouille mortelle fut accompagnée au cimetière par un grand nombre de ses camarades et nous avons exprimé à sa famille la douleur que sa perte nous causait. Le souvenir de ses qualités et de son dévouement à la cause de l'Eglise restera longtemps gravé dans nos cœurs. Nous avons aussi à constater le décès de plusieurs autres camarades qui nous furent chers, entre autres M. Schiller.

CHANGEMENTS DANS LE BUREAU.

" Nous avons à porter à votre connaissance les changements suivants que les circonstances ont nécessités dans le personnel de vos officiers pendant cette année ; M. E. Richer fut nommé Vice Président pour la Section de St. Hyacinthe en remplacement de M. Ferrier Chartier, démissionnaire, et M. Jos. Vincent, Vice-Président pour la Section d'Ottawa, en remplacement de M. Brunel, aussi démissionnaire. M. Edwin Hurtubise a été nommé Secrétaire en remplacement de M. E. Varin que ses occupations empêchaient d'assister régulièrement à nos séances. M. Varin est demeuré conseiller. Enfin M. Jos. Champagne a été appelé à remplacer notre regretté défunt M. Léandre Prévost.

CASINO.

" Nous avons rapporté de Rome un tel esprit d'union, un tel besoin d'échanger nos espérances et nos vœux qu'il a fallu penser à trouver un local pour nous réunir. Le Casino de Montréal fut donc fondé. Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, les jouissances qu'il nous offre, car je sais qu'il a toutes vos sympathies. Je ne vous rappellerai pas qu'on y trouve toujours un accueil cordial et que celui qui le dirige est pour nous un ami, un frère de l'affection et de la délicatesse de qui nous avons eu mille preuves. Il ne vous demande qu'une chose en retour de son accueil, c'est de venir retremper souvent dans cette enceinte l'attachement que nous portons au St. Père et l'amitié qui nous unit. Sa demande, j'en ai la certitude, lui sera accordée et nous vous verrons souvent dans ce Casino, fondé surtout pour les Zouaves.

CONTRIBUTIONS

" Je ne veux pas terminer ce rapport, Messieurs, sans attirer votre sérieuse attention sur un point très important de notre constitution. Je veux parler des contributions. Vous le savez, l'Union Allet n'a pas d'autres ressources pécuniaires que cette modique contribution de deux piastres par an pour ses membres honoraires et d'une piastre pour les Zouaves. Combien de fois ne nous sommes-nous pas trouvés dans la dure nécessité de refuser des secours à des camarades dans l'adversité parce que nous n'avions pas en caisse les fonds nécessaires. Mais je n'irai pas plus loin à ce sujet. J'en ai la ferme conviction, tous les membres de l'Union Allet se feront un devoir de verser au plus tôt cette légère contribution qui ne les gênera pas mais qui, jointe à beaucoup d'autres, peut faire un grand bien.

ANNIVERSAIRE DU 25 JUILLET.

" Je ne puis mieux finir, Messieurs, qu'en rappelant la mémoire de ce jour 25 Juillet.

" Tous les Zouaves Canadiens saluent aujourd'hui avec joie le 38ème anniversaire de la Consécration Episcopale de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, promoteur du mouvement pontifical en Canada, si catholiquement secondé par tout l'épiscopat du pays. Nous l'avons choisi comme protecteur de notre œuvre. C'est donc notre devoir de lui offrir en cet anniversaire doublement mémorable pour nous l'expression de nos plus respectueux, de nos plus dévoués, et de nos plus sincères hommages.

" Au sortir de cette assemblée, nous ne nous dirons pas adieu, mais au revoir. Nous répéterons cette dernière parole de notre bien-aimé chef le Général de Charette à Civitta Vecchia : "Au revoir, à bientôt." Oui, Messieurs, bien que l'horizon soit sombre, bien que dans la plus grande partie du monde la révolution semble triomphante, ne perdons pas courage. Bientôt peut-être, l'appel aux armes retentira. Préparons-nous bien, préparons nos amis, préparons la jeunesse. Qu'au signal donné, une phalange se lève au cri de " Dieu le vent." Bientôt, je l'espère, les croisés du 19ième siècle n'auront rien à envier à leurs prédécesseurs.

" Et lorsqu'aux pieds de l'immortel Pie IX, les nations proclameront les noms de leurs martyrs, que le Canada ne soit pas le dernier : " St. Père, dira-t-il, j'ai versé pour la défense du St. Siège le meilleur de mon sang et j'offre à votre Sainteté des milliers de poitrines prêtes à la défendre."

" Bienheureux alors seront ceux dont les cadavres reposeront sur les champs d'honneur, car ils auront pour les admirer le monde tout entier et pour les imiter le Canada catholique."

Ce Rapport a été fréquemment interrompu et a été suivi des applaudissements de tous les membres de l'assemblée.

Puis, le Trésorier fait la lecture du rapport financier de l'Union pour l'année écoulée, dont le résumé est comme suit :

RECETTES.	1874 à 1875	DÉPENSES,	
Balance en caisse	\$ 23	Sect. de Montréal, (1)	\$855.97
Section de Montréal,	703.96	" Québec,	67.23
" Québec,	163.80	" Piopolis,	7.00
" Ottawa,	30.90	Balance en caisse le 20 Juil.	45.05
" Trois-Rivières,	20.00		
" St. Hyacinthe,	14.00		
" Rimouski,	11.00		
" Manitoba,	6.00		
" Piopolis,	7.00		
" Etranger,	18.36		
Total	\$975.25	Total	\$975.25

(1) y compris les dépenses pour le Bulletin et frais d'administration.

Le Trésorier,
H. PLAMONDON.

L'assemblée consultée adopte le rapport du Trésorier à l'unanimité.

M. F. X. A. Trudel, Sénateur, membre honoraire de l'Union, demande alors la parole pour faire quelques suggestions à l'assemblée; ce qui lui est accordé. M. Trudel dit qu'il a remarqué avec peine que dans les cérémonies publiques où les Zouaves Pontificaux sont invités à assister en corps, le nombre de Zouaves revêtus de leur ancien uniforme va sans cesse décroissant. Sans doute, l'Orateur comprend et apprécie toutes les raisons de cette diminution graduelle, et il ne saurait s'en étonner; mais il ne regrette pas moins que le spectacle si consolant, si fortifiant, si plein d'enseignements des défenseurs de l'Eglise, revêtus de l'uniforme porté à son service, ne puisse continuer à être offert à nos populations.

Pour perpétuer le souvenir de cet uniforme des Zouaves Pontificaux et de l'idée qu'il représente, l'honorable

orateur suggère à l'Union-Allet de fonder une Société dont les membres s'engageraient à verser annuellement une souscription qui serait consacrée à la confection de petits uniformes de Zouaves. On instituerait alors une société d'enfants qui revêtiraient ces uniformes et sortiraient en corps dans les cérémonies publiques.

M. Trudel abordant ensuite une autre question, dit qu'il est un drapeau qui doit être cher à tout cœur canadien-français; c'est celui qui a flotti le premier sur la colonie française du Canada; le drapeau à l'ombre duquel nos ancêtres ont marché à la conquête de notre pays, celui qui a conduit nos ayeux à tant de batailles livrées contre l'invasion étrangère, le drapeau héréditaire de notre Mère Patrie.

Il est pénible de penser, poursuit l'orateur, que beaucoup de nos concitoyens ne connaissent même plus le drapeau de nos pères.

Il demande à l'Union-Allet d'examiner quel serait le meilleur parti à prendre pour raviver au milieu de nos populations canadiennes françaises l'idée du drapeau blanc fleurdelysé.

M. A. LaRocque, au nom de l'Assemblée, remercie M. Trudel de sa sollicitude pour l'Union et en particulier des généreuses pensées qu'il vient d'exprimer. Il fait en quelques mots l'historique du drapeau français dans ses rapports avec l'histoire du Canada, puis il propose que l'examen de ces diverses suggestions soit remis aux prochaines délibérations du nouveau Bureau de Régie.

Cette proposition, secondée par M. McGown, est adoptée par l'Assemblée.

M. le Président donne ensuite lecture des deux documents ci-dessous signés "Un Zouave."

"MONTRÉAL, 20 Juillet 1875.

"A M. le Président général de l'Union Allet.

"Monsieur le Président,

"Je prends la liberté de venir vous exposer brièvement un projet dont la réalisation serait, j'espère, de nature à resserrer les liens d'amitié et de fraternité qui unissent tous les Zouaves-Pontificaux. Je désirerais que ce projet fût soumis à tous nos camarades réunis prochainement en Assemblée générale et que, pour les mettre à même de se prononcer sur la valeur de cette suggestion, on voulût bien leur donner les développements dont je vais vous soumettre le sommaire.

"Il va sans dire que je laisse à votre discrétion le soin d'apprécier l'opportunité de cette communication.

"Dans le cours de l'année d'exercice qui s'est écoulée depuis notre dernière réunion générale, j'ai été à même de juger de l'administration de notre société, des charges qui lui incombent et des ressources dont elle dispose. Je me suis convaincu qu'il existe dans notre organisation une lacune que la réalisation du projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, pourrait heureusement combler.

"Il arrive très-souvent que de nos camarades malades ou dans la détresse s'adressent à la direction de l'Union pour en obtenir des secours.

"Rien de plus naturel; rien qui démontre mieux la

confiance que nous mettons dans notre amitié réciproque.

"Ils sont poussés à cette démarche par l'esprit de corps qui a toujours si heureusement régné parmi nous, et ils y sont autorisés par une clause de nos constitutions qui stipule expressément que l'un des buts de notre Union est le support mutuel.

"Mais qu'arrive-t-il trop souvent? Les Directeurs en charge, tout en accueillant avec sympathie les demandes qui leur sont adressées, se trouvent dans la dure nécessité ou de refuser tout secours, ou d'accorder des sommes minimes et tout-à-fait insuffisantes, ou enfin de contracter des dettes, et cela, faute de fonds.

"Il n'y a pas lieu de s'étonner de cela, quand on se souvient que chacun de nous ne contribue à la caisse commune que pour la modique somme de un dollar, et qu'une caisse si maigrement alimentée doit supporter toutes les charges d'administration, les frais des démonstrations publiques, les réceptions des membres au moins à l'Assemblée annuelle et les déboursés que réclame la publication de notre Bulletin.

"Il s'ensuit donc que tout le monde est dans la peine; les sollicités en se voyant empêchés d'accorder des secours qu'ils désireraient tant pouvoir prodiguer à leurs compagnons d'armes dans la détresse, et les sollicités qui, n'étant pas toujours au courant de la pénurie constante de la caisse, peuvent être tentés d'accuser les Directeurs en charge d'indifférence ou d'incurie.

"Il serait facile, ce me semble, d'obvier à ces inconvénients et de mettre un terme à des situations si pénibles, en instituant au sein de l'Union Allet, et sans altérer en quoi que ce soit les règlements de cette société, une caisse de Secours Mutuels ayant une administration spéciale et complètement distincte de la première. Je joins à cette lettre un projet de règlement qui pourrait être discuté en séance générale et modifié suivant les idées du plus grand nombre.

"J'ai fixé les cotisations à 50 cts., par mois. Il n'est personne parmi nous qui ne puisse économiser une somme aussi faible sur son superflu, et sans s'imposer aucune privation, et cependant cette contribution, régulièrement soldée, suffirait à créer un fonds suffisant pour subvenir à bien des besoins.

"La somme de un Dollar d'entrée est destinée à mettre la nouvelle société en état de fonctionner immédiatement, en lui créant tout d'abord des ressources.

"Si je propose de donner à cette société nouvelle une administration spéciale et d'en faire une branche distincte de l'Union Allet, comme par exemple, l'administration du Casino, c'est que, tout confiant que je sois dans le succès de cette tentative, je n'ose pas espérer rallier d'abord tous les esprits et qu'il faut éviter à tout prix d'éloigner qui que ce soit par cette innovation.

"On pourrait donc rester membre de l'Union Allet sans faire partie de la Société de Secours Mutuels, comme on peut déjà être membre de l'Union sans appartenir au Casino.

"Mais tous ceux d'entre nous, et le nombre en est grand, qui s'estimeraient heureux de pouvoir venir en aide à leurs camarades dans l'infortune, s'empresseront, je n'en

doute pas, s'ils se pénètrent bien des avantages de la nouvelle société, de s'y enrôler. Ceux aussi qui sont susceptibles d'avoir à un moment donné besoin de secours, trouveront leur avantage à en devenir membres ; car advenant les jours d'infortune, ils n'auront plus la honte de tendre la main et trop souvent la douleur de se voir repousser, mais ils sauront qu'il peuvent réclamer un droit et ils seront sûrs de l'obtenir.

"Je n'ai pas pensé qu'il fût bon de déterminer à l'avance les cas où les secours seraient exigibles, pas plus que l'importance de ces secours. Il ne faut pas que notre société soit organisée comme une association d'étrangers.

"Nous formons tous une même famille en Pie IX, nous sommes tous des frères d'armes et il me semble que nos administrations doivent avoir un cachet paternel et une latitude qui les mettent à même de rendre parfaite justice à chacun.

"En faisant des vœux pour la réussite de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon entier dévouement.

"UN ZOUAVE.

" *Société de Secours Mutuels des Zouaves Pontificaux Canadiens.*

" STATUTS.

"Cette société a pour but de venir en aide à ses membres dans le besoin.

"Elle se compose des anciens Zouaves Pontificaux qui désirent en faire partie et remplissent les conditions requises pour l'admission.

"Ces conditions sont :

"1o. D'être membre de l'Union-Allet, et en règle avec le trésorier de cette société.

"2o. De verser un droit d'entrée de un dollar.

"Tout membre de la société qui, après avis préalable, refuserait de remplir ses engagements envers l'Union-Allet, serait considéré comme démissionnaire.

"Aucun remboursement ne pourra être fait aux membres quittant la société.

"La société est administrée par un Bureau de Régie composé de cinq membres.

"Ce bureau se compose de :

"1 Président,

"1 Secrétaire-Trésorier,

"3 Conseillers.

"Ces officiers sont élus par tous les membres de la société, présents à la réunion annuelle de l'Union-Allet.

"Ces charges peuvent se cumuler avec celles d'officier du Bureau de l'Union.

"Les Directeurs sont élus pour la durée d'un an. - Ils sont rééligibles.

"La réunion annuelle de la Société aura toujours lieu aux mêmes jours et lieux que ceux de la réunion annuelle de l'Union.

"Les élections se feront à cette assemblée.

"Le Bureau sera représenté, dans tous les endroits où se trouveront des membres de la Société, par un délégué désigné par lui.

"Le siège de la Société est à Montréal. Les membres du

Bureau devront être choisis parmi les sociétaires habitant cette ville.

"Le Bureau se réunira au Casino de Montréal, sur convocation écrite du Président.

"Le quorum sera de trois membres.

"A défaut du Président, les membres présents éliront un président pour la séance.

"Tout membre versera entre les mains du Trésorier, ou du délégué du lieu, une cotisation mensuelle de 50 cts.

"Cette cotisation est payable d'avance.

"Tout sociétaire dont les paiements seront en retard de trois mois, cessera de jouir des avantages des membres, tant qu'il n'aura pas soldé ses arrérages.

"Lorsqu'un sociétaire sera malade ou dans le besoin, il pourra faire remettre une demande de secours, motivée, au Président de la Société ou au délégué de son endroit qui la transmettra immédiatement au Président.

"Celui ci convoquera le Bureau dans le plus bref délai.

"Le Bureau, après s'être assuré que le pétitionnaire est en règle avec la société et que sa requête est fondée, lui accordera un secours proportionné à la position du membre et à l'état de la caisse.

"L'importance du secours accordé est laissée à la discrétion du Bureau qui, dans aucun cas, ne pourra contracter de dettes.

"Advenant la mort d'un sociétaire, le Président ou le délégué veillera à ce que ses funérailles soient faites avec un cérémonial convenable, et si besoin en est, il fera pour cela un appel à la caisse de la Société.

"La veuve ou les orphelins d'un sociétaire, se trouvant dans le besoin, auront droit à la sollicitude de la Société. Le Président ou le délégué fera au Bureau un rapport de ces besoins, et celui ci accordera un secours proportionné aux ressources.

"A la réunion annuelle de la Société, le Trésorier rendra compte de toutes les transactions de son année d'office. Il est responsable des fonds qu'il a entre les mains et il les déposera dans une banque désignée par le Bureau.

"Le Bureau peut décider provisoirement sur les cas non prévus par les statuts, mais il fera approuver par la Société réunie en assemblée annuelle les décisions qu'il a dû prendre.

"Les statuts de la Société ne pourront être modifiés qu'en assemblée annuelle, où chaque sociétaire aura voix délibérative.

"Toute réclamation concernant la Société doit être adressée au Président. Celui-ci la soumettra au Bureau, qui avisera.

"Advenant la dissolution de la Société, les fonds existants seront versés à la caisse de l'Union-Allet.

"Un exemplaire du présent règlement portant le numéro matricule de l'intéressé, est donné gratuitement à tout sociétaire."

A la suite de cette lecture, il est proposé par M. A. Martin, secondé par M. Plamondon, que vu le nombre relativement peu considérable des Zouaves présents et le peu de temps consacré à l'assemblée annuelle, l'examen du projet ci-dessus soit renvoyé à l'examen du nouveau Bureau de Régie.—Adopté.

ÉLECTIONS.

Il est ensuite procédé aux élections des Officiers de l'Union-Allet pour l'année 1875-1876.

Proposé par M. J. Champagne, secondé par M. Tassé, que M. le Chevalier A. LaRocque soit nommé Président-Général de l'Union-Allet.—Adopté à l'unanimité.

—Proposé par M. N. Beaulieu, secondé par M. Tassé :

Que M. Chs. Guilbault, du district de Québec, soit nommé Vice-président-général de l'Union.—Adopté.

—Proposé par M. Sauvageau, secondé par M. G. Perrault :

Que M. Chs. Paquet soit nommé Trésorier de l'Union.—Adopté.

—Proposé par M. N. Renaud, secondé par M. Varin :

Que M. A. Martin soit nommé Secrétaire.—Adopté.

—Proposé par M. A. Martin, secondé par M. J. Champagne :

Que M. Is. Marion soit nommé Assistant-Secrétaire.—Adopté.

—Proposé par M. A. Martin, secondé par M. Beaulieu :

Que M. A. Plamondon soit nommé Vice-Président pour la section de Montréal.—Adopté.

—Proposé par M. H. Beaulieu, secondé par M. Em. Tassé :

Que les MM. dont les noms suivent soient nommés Conseillers pour l'année courante :

G. A. Drolet, A. Prendergast, O. Auger, A. Couture, J. B. Monnier, L. Forget, G. Perrault, et T. Sauvageau.

Le Président communique à l'assemblée deux lettres, l'une de Piopolis, l'autre d'Ottawa, signifiant le résultat des élections pour ces deux districts.

M. L. H. Pouliot a été élu Vice-Président par la section d'Ottawa.

M. Damien Leclair a été élu Vice-Président par la section de Piopolis.

Ces deux élections sont confirmées par l'assemblée.

M. N. Renaud quitte le fauteuil et il y est remplacé par M. J. Champagne, sur proposition de M. A. LaRocque, secondé par M. J. McGown.

M. le Chevalier LaRocque, au nom de l'Union-Allet, adresse alors des remerciements à M. le Président-Gén. Désilets, le Vice-président-général Renaud et à M. l'Aumônier E. Moreau, pour le zèle et le dévouement avec lesquels ils ont rempli leur charge respective pour l'année qui vient de s'écouler.

L'assemblée par ses applaudissements unanimes témoigne de son adhésion aux paroles de M. A. LaRocque.

M. le Chevalier LaRocque prend alors possession du fauteuil de la présidence et il est acclamé par l'assemblée.

M. N. Renaud émet quelques observations sur la manière difficile et incomplète avec laquelle s'opère le recouvrement des contributions. Il fait valoir combien cette contribution d'une piastre par année est minime et de quel secours elle serait néanmoins si elle était régulièrement payée par tous les membres. Il dit ensuite dans quelles difficultés se trouve souvent la direction de l'Union, par suite de la négligence d'un certain nombre de membres à donner avis de leur changement d'adresse. Il invite tous les Zouaves à plus d'exactitude sous ce der-

nier rapport comme pour ce qui est du paiement des contributions.

M. l'abbé Dufresne demande à adresser quelques mots à l'assemblée. Il ignore, dit-il, quel Zouave a présenté le projet lu tout à l'heure et concernant un projet d'assistance mutuelle entre les zouaves ; mais il a été frappé de la beauté et de l'utilité de ce projet. Il recommande au Bureau de Régie d'apporter tous ses soins et sa sollicitude à la réalisation d'une idée si pratique.

M. A. LaRocque remercie vivement M. le Chanoine Dufresne de ses bons conseils, il assure que le nouveau Bureau ne négligera rien de ce qui peut contribuer au bien-être moral et matériel de tous les zouaves. M. le Président rappelle ensuite que ce jour est l'anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. Bourget, premier protecteur de l'Union ; il prie M. l'abbé Dufresne de vouloir bien être auprès de Sa Grandeur l'interprète des sentiments d'amour, de reconnaissance et de respect de tous les Zouaves Pontificaux Canadiens.

L'assemblée témoigne de son adhésion à ces paroles, par ses applaudissements répétés.

M. N. Renaud, secondé par M. Beaulieu, propose :

— Qu'une députation composée de M. le Président, M. l'abbé Dufresne, du Vice-Président et du Secrétaire, soit chargée de porter à Mgr. de Montréal, les félicitations et les vœux de l'assemblée, à l'occasion du 38e anniversaire de sa Consécration Episcopale.—Adopté

M. Dufresne remercie l'assemblée des bons sentiments témoignés par tous les Zouaves envers la personne vénérée de notre premier Pasteur. Il assure que leur affection pour Lui est amplement payée de retour et il se joindra volontiers à la députation nommée, certain que Sa Grandeur accueillera avec bonheur cette démonstration toute spontanée.

M. le Chevalier LaRocque remercie alors l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en le plaçant cette année à la tête de la Direction de l'Union. Il promet le plus entier dévouement à ses nouvelles fonctions et demande à tous les Zouaves de lui faciliter la tâche en apportant leur somme de bon vouloir, de zèle et d'exactitude chacun dans la sphère de ses devoirs.

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. le Président adresse ensuite quelques paroles d'adieu et lève la séance.

ECHOS DE ROME.

Progrès—Du train que vont les choses, les mœurs antropophages seront bientôt en pleine vigueur sous le beau ciel d'Italie ; déjà la Sicile exige une législation exceptionnelle telle qu'aucun peuple civilisé moderne ne voudrait en accepter, et pourtant l'état de la Sicile n'est que le pendant de ce qui se passe dans le reste d'Italie.

On vole, on assassine, on séquestre les personnes aux ports de Rome, en Piémont, dans les Romagnes : témoin ces procès monstres jugés par les assises de Ravenne, de Verone, de Milan et de Viterbe. Cette situation est le résultat du régime implanté en Italie par la révolution.

C'est le vol organisé, la négation de toute morale; en un mot, c'est le règne de la force brutale sur le droit.

Le gouvernement a commencé par prendre les biens de l'Eglise; les révolutionnaires se sont dit: Nous pouvons bien aussi, rançonner les riches propriétaires, et on a vu ces bandes légendaires de brigands s'organiser et séquestrer de riches tenanciers, auxquels ils imposaient des tailles de deux et trois cent mille francs.

Les employés se sont mis de la partie, et désormais la probité fait exception dans les administrations publiques.

On compte que les détournements de fonds appartenant à l'Etat se sont élevés, ces dernières années, à onze millions de francs.

Le pli est donné, il ne se passe pas de jour qu'on ne signale la disparition d'un caissier, d'un agent des contributions qui est passé à l'étranger avec le montant de sa caisse.

Il arrive parfois que l'un ou l'autre de ces concussionnaires se laisse prendre par la police. On fait d'abord grand bruit; mais comme au fond ces gens-là sont tous sectaires, ils échappent toujours au châtement.

Depuis quelque temps on a trouvé un moyen philosophique pour soustraire à la vindicte des lois les voleurs et les assassins. On établit que le délinquant, au moment de la perpétration du crime, avait perdu la raison, et par conséquent qu'il ne peut être rendu responsable de ses actes. Voici des faits récents à l'appui de cette assertion:

Dans un régiment en garnison à Verone, il y avait un capitaine-trésorier épris d'une passion effrénée pour le jeu de la loterie. Un jour notre capitaine-trésorier n'avait pas le sou à sa disposition; il plonge sa main dans la caisse du régiment et en soustrait une forte somme. Le lendemain arrive la vérification de la caisse, le capitaine est pris en flagrant délit et remis à la cour martiale. Devant les juges, le défenseur dit que son client, ébloui par la passion, avait perdu le libre arbitre, et les juges le déclarent innocent.

Un autre officier tue d'un coup de revolver, sur la promenade de Capoue, une jeune fille que les parents refusent de lui donner en mariage. Les jurés admettent que l'assassin avait perdu l'usage de la raison au moment où il a commis le crime, et le renvoient absous.

A Naples, une femme de chambre vole tous les bijoux de sa maîtresse; elle a été éblouie par l'éclat de l'or et des pierreries. Les jurés la déclarent innocente.

Hier, aux assises de Rome, on jugeait une femme qui avait tué une rivale par excès de jalousie. Les jurés répondent qu'elle a agi dans un moment d'aberration mentale et la renvoient blanche comme neige.

Le Colysée.—Le Colysée est transformé en marécage. Des miasmes pestilentiels s'en échappent et produisent la malaria dans les environs. Voilà le résultat des imprudentes fouilles de M. Rosa contre lesquelles l'opinion publique s'est toujours récriée.

On ne voit que trop maintenant combien l'opinion publique avait raison.

Religion des Italianissimes.—Le *Popolo Romano* confirme la nouvelle de l'établissement d'un temple méthodiste américain près de la chapelle des Crociferi, à côté de la fontaine de Trevi. Cette chapelle a, dit-on, été fondée par Charlemagne.

C'est une des plus fréquentées de Rome, à cause de sa situation centrale. Les méthodistes ont choisi l'endroit pour cette raison.

Le *Popolo Romano* ajoute des détails et des commentaires d'un cynisme révoltant. Le terrain a été acheté aux enchères, de la Junte ecclésiastique, pour 60,200 francs; il a 300 mètres carrés. Le temple sera de style gothique et il doit être bâti dans quatre mois.

En remarquant qu'il touchera à la chapelle, le *Popolo* ajoute plaisamment:

"Boutique et boutique!"

"Bien que les églises soient très-nombreuses à Rome, nous applaudissons à la construction de nouveaux édifices religieux. C'est un signe de liberté!"

"Qu'à cela ne tienne!"

"Nous voudrions voir bâtir même des pagodes, des mosquées, des temples de tous les Dieux et Déesses imaginables."

"Ainsi Rome serait vraiment la capitale de l'idée religieuse dans ses manifestations les plus diverses. Rome antique en usait de même: elle accueillait tous les cultes sans difficulté; elle eut des temples pour les Dieux de toutes les nations vaincues par sa politique ou par ses armées."

"Les persécutions n'ont point eu pour motif la religion, mais la politique. Toutes les croyances ont eu leurs martyrs, et même leurs confesseurs, et tout ce qu'ont écrit les chrétiens sur leurs martyrs pour se rendre intéressants, n'est que sottise (bazzecole!)."

"Donc que les frères méthodistes soient les bienvenus et qu'ils édifient en paix leur temple auprès du temple des frères Crociferi!"

Voilà ce qu'il faut lire aujourd'hui dans un organe qui prétend être l'interprète du Peuple Romain!

Legs à Sa Sainteté.—On annonce que, dans son testament, le défunt empereur Ferdinand Ier d'Autriche a laissé au Souverain-Pontife une somme considérable, plusieurs objets précieux et des ornements sacerdotaux d'un grand prix.

PETITES NOUVELLES.

—Le Pape vient d'envoyer la croix de son ordre au général du général de Ladmirault, le vicomte de La Roche-Brochard, ancien zouave pontifical.

—Don Carlos vient d'envoyer la Grand' Croix d'Isabelle la Catholique à M. Keyes O'Clery, M. 3, ancien zouave. La croix était accompagnée d'une lettre autographe du Roi. La cause carliste qu'il a si bien défendue en Chambre lui a valu cet insigne honneur. Nos sincères félicitations à ce vaillant défenseur de la légitimité espagnole.

—On lit dans le *Monde* de Paris à la date du 10 Juillet:

"M. Etienne Boisson, ancien zouave pontifical, qui a affronté avec une vaillance admirable les armées parricides des subalpins aux journées de Castelfidardo, de Mentana et de la porte Pia, et qui a su avec non moins de vaillance accourir aux champs glorieux de Patay dès qu'il lui a été impossible de défendre plus longtemps le trône pontifical, a eu, dimanche, 4 courant, l'insigne honneur d'être décoré par le Souverain-Pontife de la croix de chevalier de St. Grégoire le Grand. Le bref relatif à cette décoration a été remis à la mère du nouveau chevalier (laquelle se trouve à Rome avec son fils), par les soins de Son Em. le Cardinal Antonelli, qui a daigné, en même temps, adresser à l'heureuse mère une lettre des plus flattantes."

NAISSANCE.

—Le 10 du courant, M. Charles Guilbault, ancien sergent aux Zouaves Pontificaux et vice-président général de l'Union Allet, est devenu père d'un fils.

—Le 18 août courant, M. Edouard Collette, ancien Zouave, est devenu père d'une fille.

MARIAGES.

—Le 18 du courant, aux Trois-Rivières, M. Gédéon Désilets, Chevalier de St. Grégoire, ancien sergent-major aux Zouaves Pontificaux et ex-président de l'Union Allet, à Demoiselle Lumina Laruc.

—A. St. Norbert, Manitoba, le 13 du courant, Joseph J. Lecomte, Ecr., ex-zouave et régistrateur du comté de Provencher, à Delle Marie Vitaline Anna Payment, première fille de M. Louis Payment, ci-devant d'Ottawa, Ont.

ANNONCES.

J. P. MARION

NOTAIRE

170 $\frac{1}{2}$, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL*Agent d'Assurance sur la Vie—Boîte 230 $\frac{1}{2}$, P. Q.*

ŒUVRE DES VIEUX PAPIERS.

AU PROFIT DU DENIER DE ST. PIERRE.

On recevra avec reconnaissance tous les vieux papiers, vieux livres et cartons au Casino, 31 Rue Côté. Le port sera payé pour tout ballot au-dessus de 100 livres.

ADRESSER AU GÉRANT DU CASINO,
31 Rue Côté,
MONTREAL.

ST. MICHAEL'S ASSOCIATION

FOR THE RELIEF OF PONTIFICAL
ZOUAVES

PRESENTLY UNDER ARMS IN SPAIN

And Wherever, in the Future, they may be Fighting for the Holy Father, and for the Liberties of the Church.

EXECUTIVE COMMITTEE IN NEW-YORK.

JOHN D. KELLEY, JR., *Chairman.*JOHN McANERNEY, JR., *Recording Secretary.*HAROLD HENWOOD, *Corresponding Secretary.*PATRICK FARRELLY, *Treasurer.*

The object of this Association is to afford aid to the wounded, or otherwise suffering, Pontifical Zouaves, and other Crusaders, who now are, or may hereafter be, in arms, under lawful authority, fighting for the liberties of the Pope, and of the Catholic Church.

Contributions, large or small, given as marks of sympathy for these armed Champions of Religion, will be gratefully received, and acknowledged, publicly or privately, according to request. They may be addressed to any of the Members of the Committee at

LOCK BOX 487, NEW-YORK CITY.

B. WOLFF,

FABRICANT DE CHAINES D'OR

SPECIALITES

CHAINES DE ST. PIERRE

En or de \$20 ; En argent de \$5.00 et au-dessus

EPINGLE POUR CRAVATE

DITE DE ST. PIERRE

En or de \$2.50 ; En argent de \$1.00 et au-dessus

63 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Conditions faciles pour le Commerce.

N. J. PINAULT

DOCTEUR EN MEDECINE

RUE SAINT GERMAIN

RIMOUSKI.

ANNONCES.

C. G. DUROCHER

ARTISTE-PHOTOGRAPHE

ST. HYACINTHE.

ELIE D. BRUNELLE

De la Société "Brunelle et Boulanger"

MERCIER ET EPICIER

VILLE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI.

A. BENJAMIN CHERRIER

PROPRIETAIRE-EDITEUR

DU "QUEBEC DIRECTORY"

QUEBEC.

INFIRMERIE DE CHEVAUX

ET

ETABLISSEMENT VETERINAIRE

J. A. COUTURE

*Médecin Vétérinaire du Collège McGill.*BUREAU : 313 $\frac{1}{2}$, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL*Ouvert de 8 hrs. A. M., à 7 hrs. P. M.*

HILAIRE THERIEN

GRANDE MANUFACTURE DE

CAROSSES ET VOITURES EN TOUT GENRE

RIVIERE DU LOUP (en haut).

VUES DE ROME, PHOTOGRAPHIES.

On trouvera au Casino de Montréal, No. 31 Rue Cotté, en s'adressant au gérant, M. Charles Paquet, des photographies de Zouaves, et une collection des plus complètes des vues de Rome.

Aussi, Lithographie de HUGH MURRAY.

NOÉ RAYMOND

MARCHAND

ST. HYACINTHE.

P. ACHILLE BOURGET

EPICIER

VILLAGE LAUZON, LEVIS.

LEON DESCARRIES

EPICIER

675, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL

A. GUY

NOTAIRE

109, Rue St. Antoine, Montréal.

ANNONCES.	ANNONCES
<p>HENRI GARNEAU & FRERE MARCHANDISES SECHES 55,—RUE ST. JEAN,—55. QUEBEC.</p>	<p>" NOS CROISES " OU <i>Histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires Canadiens à Rome.</i> POUR LA DEFENSE DE L'EGLISE <i>chez</i> FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES EDITEURS No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.</p>
<p>THEODORE SAUVAGEAU MARCHAND A COMMISSION 58, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, 58, MONTREAL.</p>	<p>THOMAS CORRIVEAU AVOCAT LAMBTON, P. Q.</p>
<p>EUSEBE BRANCHAUD MARCHAND EPICIER, 477, Encoignure des Rues Dorchester et St. Urbain, 477, MONTREAL.</p>	<p>P. U. DUPRAT AVOCAT MONTREAL.</p>
<p>EDWIN HURTUBISE <i>Agent pour le Département Français Assurance Royale,</i> MONTREAL.</p>	<p>HENRI DESJARDINS MEDECIN. 45, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.</p>
<p>N. RENAUD ET Cie. MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS 34, RUE DES ENFANTS TROUVÉS MONTREAL.</p>	<p>E. H. RICHER LIBRAIRE RUE CASCADES, ST. HYACINTHE</p>
<p>" JOURNAL DES TROIS-RIVIERES " Journal Catholique GEDEON DESILETS REDACTEUR-PROPRIETAIRE Bi-heddomadaire ; se publie aux Trois-Rivières, abonnement, \$3.00.</p>	<p>L. BRUNET MEDECIN STE. CECILE DE VALLEYFIELD.</p>
<p>A. A. FORGET AVOCAT HAM SUD, P. Q.</p>	<p>L. BLANCHARD MARCHAND SHERBROOKE.</p>
<p>GUSTAVE A. DROLET AVOCAT No, 41,—RUE ST. VINCENT,—No. 41. MONTREAL.</p>	<p>VINCENT FERRIER CHARTIER <i>De la Société Chârtier Frères,</i> MARCHAND COATICOOKE.</p>
<p>GASPARD BOURGEOIS MARCHAND-EPICIER <i>Encoignure des Rues Ste. Catherine et Seaton</i> MONTREAL.</p>	<p>F. X. LEFEBVRE Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre LAPRAIRIE.</p>

Imprimerie J. A. PLINGUET, 30 Rue St. Gabriel, Montréal.

*Les Chroniques
de l'Union-Allet*